

Procès-verbal de la séance publique tenue le 25 mai 2026 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42, rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Monsieur	Ryan Kelly, membre
	Madame	Élizabeth Courtemanche, membre
	Madame	Katryn Brodeur, membre
	Madame	Céline Beauséjour, membre
	Madame	Dominique Gouin, membre
Officiers municipaux :	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général
	Monsieur	Christian St-Gelais, greffier
	Monsieur	Luc Fortin, directeur travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement
	Monsieur	Guillaume Dontigny, directeur service technique

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 30 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h00, le président monsieur Clément Dubé ouvre l'assemblée. Il se réjouit de retrouver les gens de La Croche, appréciant leur participation en grand nombre à chaque rencontre. Il souhaite ensuite la bienvenue à ses membres, qui sont tous nouveaux et les invite à se présenter à tour de rôle avant d'enchaîner avec le déroulement régulier de la soirée.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le premier membre à se présenter est monsieur Ryan Kelly, représentant le chemin de la Rivière Croche. Ensuite, la membre qui représente le secteur village, madame Élizabéth Courtemanche, se présente, elle qui a déjà été conseillère pour la municipalité de La Bostonnais et qui s'implique également dans l'AFÉAS. Les présentations se poursuivent avec madame Dominique Gouin, qui habite le secteur Beaumont depuis 10 ans. Le représentant maintenant au conseil de quartier, elle espère pouvoir être un bon lien entre la population et la machine municipale. Madame Katryn Brodeur, une maman à la maison et entrepreneure qui habite le rang Est depuis 8 ans est heureuse de faire ses premiers pas en politique au sein du conseil de quartier. Finalement, madame Céline Beauséjour, qui habite le rang Ouest depuis 13 ans se présente à tous.

Après la présentation des membres, monsieur Dubé invite les officiers municipaux à faire de même, en commençant avec le nouveau greffier de la Ville, monsieur Christian St-Gelais. En poste depuis octobre, ce dernier se réjouit de prendre part au premier conseil de quartier secteur La Croche. Madame Windy Vézina, technicienne juridique pour le service du greffe de la Ville se présente à titre de rédactrice des procès-verbaux. Ensuite, monsieur Dubé se présente brièvement pour les nouveaux visages dans la salle. Élu pour un deuxième mandat à l'automne, il se considère chanceux d'avoir à chapeauter les conseils de quartier. Il se réjouit de la présence de messieurs Jean-Sébastien Poirier, directeur général, Luc Fortin, directeur des travaux publics, Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement et Guillaume Dontigny, ingénieur et directeur du service technique, tous officiers municipaux.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour. Au point 13. Divers, un citoyen demande à parler du Rang Est; le sujet est ajouté et le point demeure ouvert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR la membre madame Élisabeth Courtemanche
APPUYÉ PAR le membre monsieur Ryan Kelly

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, incluant l'ajout du sujet Rang Est au point 13. Divers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Présentation des membres du conseil de quartier
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2025
5. Suivis au procès-verbal du 22 mai 2025
 - 5.1. Parc Rang Beaumont
 - 5.2. Inventaire du patrimoine bâti
6. Mandat du conseil de quartier
7. Mise à jour / Travaux en cours
8. Réfection du ponceau rang Est et stabilisation du talus de la rivière au Rang Beaumont
9. Fonds de gestion des terres publiques (FGTP) – Acceptation des projets 2026
10. Conteneurs – secteur La Croche
11. Activités estivales 2026
12. Fréquence des rencontres
13. Divers
14. Mot du président
15. Tour de table des membres
16. Période de questions
17. Prochaine rencontre
18. Fin de la rencontre

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2025

Monsieur Dubé survole chacun des points du procès-verbal de la précédente assemblée afin d'en faire l'adoption. Il note qu'à la rubrique mise à jour / travaux en cours, les propos énoncés par monsieur Pierre Pacarar concernent le rang Est, non pas le rang Ouest tel que rédigé au projet de procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette
APPUYÉ UNANIMEMENT

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 22 mai 2025 soit adopté tel que rédigé, mais en procédant à la correction du rang Ouest par le rang Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2025

5.1 Parc rang Beaumont

Il n'y a malheureusement pas eu de dénouement positif pour cette initiative citoyenne d'un regroupement de parents habitant le rang Beaumont qui était représenté par madame Allyson Laflamme. Des propriétaires ont été approchés dans le but de céder une parcelle de terrain, mais l'achalandage et le bruit à prévoir ont eu un effet dissuasif et ils n'ont pu aller plus loin dans leurs démarches. Madame Laflamme s'est retirée du projet et il n'y a pas eu de continuité.

5.2 Inventaire du patrimoine bâti

Monsieur Philippe Pronovost explique que les villes ont été mandatées par le gouvernement afin de produire un inventaire du patrimoine bâti. Pour ce faire, la Ville est allée en appel d'offre pour des services professionnels en vue de faire l'analyse des données recueillies lors de la première phase, où le seul critère était la construction avant 1940. La firme évaluera maintenant selon plusieurs critères la valeur patrimoniale réelle de chaque bâtisse datant d'avant 1940, d'où résultera une liste épurée qui sera adoptée par le conseil municipal et à laquelle le règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments s'appliquera.

6. MANDAT DU CONSEIL DE QUARTIER

Monsieur Christian St-Gelais dresse le portrait des conseils de quartier créés par décret gouvernemental en 2003. Ce décret énonce notamment la composition du conseil de quartier et les fonctions qui lui sont dévolues. Les membres sont nommés par résolution du conseil municipal pour une durée maximale de 4 ans, ce qui a été fait en avril dernier et les sujets dont traitent les rencontres du conseil de quartier doivent concerner les services de proximité tels l'émission des permis, le paiement des taxes, le traitement des plaintes, l'entretien et l'éclairage des rues, l'aqueduc, l'urbanisme, le zonage et les activités de loisir. Il est primordial pour monsieur St-Gelais de préciser que le conseil de quartier est un organisme consultatif et qu'il n'a pas de pouvoir décisionnel.

7. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

D'entrée de jeu, monsieur Fortin aborde la question des nids-de-poule, vivant une situation hors de l'ordinaire avec la température de cette année. Il sait qu'il y en a partout, mais il assure que la Ville de La Tuque fait son gros possible pour intervenir rapidement. En ce qui concerne les projets à venir, 2 projets d'envergure seront réalisés cette année soit la réfection du ponceau sur le rang Est et la stabilisation du talus de la rivière au rang Beaumont, tel que monsieur Dontigny viendra le préciser plus tard en soirée. Du pavage sera fait sur le rang Beaumont, du nettoyage en dessous des glissières de sécurité pour assurer le bon écoulement des eaux et le rechargement des accotements seront fait au besoin. Il invite la population à communiquer avec Info-Service pour toute demande citoyenne ou pour signaler une situation qui devrait être portée à l'attention de la Ville.

8. RÉFECTION DU PONCEAU RANG EST ET STABILISATION DU TALUS DE LA RIVIÈRE AU RANG BEAUMONT

Monsieur Dontigny débute avec le projet de stabilisation du talus de la rivière au rang Beaumont, rendu nécessaire suite à un décrochage de terrain après une crue importante en juin 2022. Les ingénieurs du ministère des transports ont assisté la Ville dans ce dossier, qui est éligible à une subvention du ministère de la sécurité publique à hauteur de 70 %. Les délais s'expliquent par l'écoulement du temps avant d'obtenir l'avis des ingénieurs, qui a impacté le lancement du processus d'appel d'offre pour se terminer avec l'adjudication du contrat en avril dernier. Eurovia, qui s'est vu octroyer le contrat, se mobilisera vers la fin juin, pour un chantier de 3 à 4 semaines durant lesquelles la circulation demeurera en alternance sur une seule voie. Le pavage sera entièrement refait pour déplacer la route de 2 mètres, permettant une pente plus douce et de l'enrochement qui évitera que la situation se reproduise.

Du côté du ponceau du rang Est, la circulation sera maintenue en alternance, évitant ainsi une fermeture complète. Le processus d'appel d'offre est toujours en cours, l'ouverture des soumissions étant prévue demain pour une attribution au mois de juin. Les travaux devraient se réaliser entre le 15 juillet et le 15 septembre, mais monsieur Dontigny rappelle qu'il s'agit de travaux de plus grande envergure, avec plusieurs phases de bétonnage, le nouveau ponceau n'étant pas en tôle.

La citoyenne madame Nicole Soucy se demande s'il y aura seulement de l'enrochement sur le rang Beaumont. Monsieur Dontigny lui indique qu'il n'est plus recommandé de procéder purement à de l'enrochement et les nouvelles pratiques du ministère de l'environnement demandent de végétaliser tout ce qui est au-dessus des hautes eaux jusqu'à la limite maximale de l'eau. C'est donc dire que visuellement, le talus sera aux 2/3 végétal et le dernier tiers dans l'eau en pierres.

Le citoyen monsieur Robert Fournier se demande si le gouvernement n'aurait pas annoncé de subventions pour la réfection du rang Ouest. Monsieur Dontigny lui répond qu'en 2021, dans un plan d'intervention sur les routes locales, c'était l'intention de la Ville de déposer ces travaux majeurs dans le volet de redressement du ministère des transports. Cependant, l'attribution de subventions par le gouvernement demeure un processus long et ardu et rien pour la réfection du rang Ouest n'a été annoncé pour le moment. Monsieur Dontigny rappelle que les routes locales sont un legs du gouvernement provincial pour lesquelles la Ville investit, bon an mal an, entre 700 000 \$ et 800 000 \$, excluant le déneigement. Le citoyen monsieur Claude Boudreau, qui a circulé sur le rang Ouest dernièrement confirme le piteux état de la route, particulièrement entre les kilomètres 10 et 11.

Le citoyen monsieur Fernand Pelletier questionne l'implication d'Hydro-Québec dans l'entretien de ces routes locales qu'elle utilise, contribuant à leur détérioration. Monsieur Dontigny l'informe que des démarches en ce sens ont été faites par la Ville auprès d'Hydro-Québec, qui ne reconnaît pas la légitimité de ces demandes. Le citoyen monsieur Roussin se demande si, dans le cadre des travaux de réfection du ponceau du rang Est, les accotements seront refaits d'un bout à l'autre. Monsieur Dontigny reconnaît que la conception originale des routes ne répond pas aux normes actuelles, mais c'est lors de travaux majeurs qu'on en profite pour se mettre aux normes. Toutefois, il invite tout citoyen à signaler toute situation qui pourrait être améliorée ou corrigée par de petits travaux.

La citoyenne madame Nancy Boissonneault demande à ce que du débroussaillage soit fait sur le rang Ouest avant que les feuilles ne viennent masquer la vision des automobilistes, particulièrement aux kilomètres 1 et 2. Monsieur Fortin lui confirme que ces travaux sont prévus cet été. La citoyenne mentionne également avoir demandé l'an passé l'installation de glissières de sécurité dans la courbe à la hauteur du kilomètre 8. Monsieur Dontigny lui indique que des normes doivent être respectées afin d'implanter des glissières de sécurité et ce secteur ne le permet pas.

9. FONDS DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES (FGTP) – ACCEPTATION DES PROJETS 2026

Bien que les citoyens de La Croche soient moins concernés par ce programme, monsieur Dubé trouve important de souligner le travail de l'équipe de madame Silvy Lepage, qui a permis de redistribuer 603 000 \$ aux ZEC, pourvoies et associations de villégiateurs en analysant les projets d'entretien de leurs chemins. Monsieur Dubé reconnaît la contribution de ces organismes au maintien des routes en bon état, qui est très appréciée.

10. CONTENEURS – SECTEUR LA CROCHE

Monsieur Philippe Pronovost explique dans un premier temps le constat fait par la Ville à l'effet que partout où un service de collecte porte-à-porte est offert et taxé sur le compte de taxes municipales, il n'y a pas de conteneurs disponibles. Monsieur Pronovost précise que dans les secteurs où les villégiateurs sont devenus résidents permanents, des conteneurs ont été déployés, accompagnés d'une taxe à cet effet sur le compte de taxes municipales, mais le principe demeure que les conteneurs devraient être affectés à des secteurs non desservis par la collecte. Un comité traitant de la gestion des matières résiduelles a été formé afin d'analyser les différentes options pour le secteur de La Croche, où la collecte porte-à-porte est offerte simultanément à l'accès à des conteneurs. Pour la raison expliquée par monsieur Pronovost, le comité de gestion des matières résiduelles a produit une recommandation à l'effet de retirer ces conteneurs.

Le citoyen monsieur Fernand Pelletier considère cette décision discutable. Les utilisateurs de la plage publique et les villégiateurs sont habitués d'aller porter leurs déchets à cet endroit et il craint qu'ils continueront de le faire, ce qui entraînerait une surcharge de travail pour l'employé municipal en poste à La Croche. Il se demande également combien coûtent les conteneurs actuellement en place. Monsieur Pronovost lui indique qu'une stratégie pour une saine transition a été pensée, avec panneaux d'affichage et campagnes de sensibilisation publicisées référant les gens à l'écocentre. En ce qui concerne les coûts, monsieur Pronovost parle d'un montant annuel de 20 000 \$, coût plus élevé que pour les autres conteneurs sous la responsabilité de la Ville en raison du nombre de collectes plus élevées qu'en villégiature, où les collectes cessent en période hivernale.

Le citoyen Dany Tremblay s'interroge sur cette décision puisque si ces conteneurs sont actuellement vidés chaque semaine, c'est assurément qu'ils sont utilisés. La problématique expliquée par monsieur Pronovost demeure qu'une collecte porte-à-porte est offerte dans le secteur, donc les résidents ne devraient pas utiliser ces conteneurs. Pour les villégiateurs, ils devront, comme ils auraient toujours dû le faire, se diriger vers l'écocentre pour disposer de leurs poubelles. Monsieur Tremblay suggère que la Ville fasse l'acquisition d'un camion pour gérer elle-même les déchets plutôt que de payer un sous-contractant, car il prédit que les déchets vont s'accumuler si les conteneurs sont retirés. Monsieur Dubé reconnaît qu'il faudra une période d'ajustement.

Le citoyen et employé municipal monsieur Normand Therrien, qui s'occupe du secteur La Croche en période estivale, est directement concerné par cette décision car il utilise les conteneurs pour y mettre les sacs des bacs verts disposés sur le site de la plage. Sans levée de conteneur, il devra faire des voyages de sacs poubelle à l'écocentre. Il a cependant constaté dans les derniers temps une dégradation de la situation; toutes sortes de matériaux sont jetés dans les conteneurs, malgré des affiches et malgré la disposition d'un bac à fer non loin. Il demande l'installation d'une caméra afin de pouvoir identifier les contrevenants, qui permettrait des interventions concrètes auprès de ceux-ci.

Le citoyen monsieur André Goyette, ancien membre du conseil de quartier, mentionne avoir déjà soulevé la question des caméras pour les conteneurs et se désole que la Ville enlève encore quelque chose à La Croche, ce à quoi monsieur Dubé lui répond que les conteneurs n'appartiennent pas à La Croche, puisque ses résidents ont la collecte porte-à-porte.

Le citoyen Alexandre Gagné s'interroge sur la taxe payée par les villégiateurs. Monsieur Jean-Sébastien Poirier lui indique que les villégiateurs paient une taxe leur donnant accès aux lieux d'enfouissement en tranchée (LEET), aux lieux d'enfouissement technique (LET) et à l'écocentre, contrairement aux résidents qui payent une taxe pour la collecte et l'écocentre.

Le citoyen monsieur Claude Boudreau appuie l'installation de caméras, non pas pour délivrer des constats d'infraction et aller en cour, mais pour avoir un effet dissuasif. Le citoyen monsieur Sylvain Rivard suggère que, lors des fins de semaines de fort achalandage, des employés de la Ville pourraient être sur place aux abords des conteneurs dans le but d'informer les villégiateurs se rendant à leur chalet et les inciter à ramener leurs poubelles chez eux ou encore à se diriger vers l'écocentre avant de partir. Monsieur Dubé réitère que le changement se fera progressivement afin de minimiser les impacts relatifs à la transition. Monsieur Poirier confirme que la Ville prendra le temps de bien faire les choses, ce n'est donc pas pour demain matin que les conteneurs seront retirés. Il précise également que les discussions de ce soir seront consignées au procès-verbal, qui sera ensuite amené au conseil municipal.

Le citoyen monsieur Fernand Pelletier propose l'adoption d'une résolution demandant au conseil de quartier de faire tout en son pouvoir pour protéger la qualité de vie des résidents du secteur en conservant les conteneurs en place.

OPPOSITION – RETRAIT DES CONTENEURS DANS LE SECTEUR DE LA CROCHE

ATTENDU QUE les résidents du secteur La Croche ont été informés d'une décision à venir du conseil municipal de la Ville de La Tuque quant au retrait des conteneurs actuellement en place aux abords de la plage publique;

ATTENDU QUE ces conteneurs sont grandement utilisés et que les résidents craignent que leur retrait n'entraîne l'amoncellement de déchets sur le site où ils sont actuellement disposés;

ATTENDU QUE les résidents du secteur La Croche souhaitent préserver la qualité de leur milieu de vie;

ATTENDU QUE par le biais de leur conseil de quartier, les résidents du secteur La Croche souhaitent mandater leur représentant, monsieur Clément Dubé, afin que ce dernier soit le porte-parole de leur opposition quant à la décision de retirer les conteneurs du secteur de La Croche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Fernand Pelletier

APPUYÉ PAR monsieur Dany Tremblay

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de quartier secteur La Croche fasse tout son possible pour maintenir les conteneurs dans le secteur de La Croche, incluant les représentations nécessaires au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. ACTIVITÉS ESTIVALES 2026

Monsieur Dubé est heureux d'annoncer que la fête familiale sera de retour le 25 juillet, incluant la descente de la rivière. Il est encore tôt et plus de précisions sur cet événement viendront en juin.

12. FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Comme pour le précédent conseil de quartier, les rencontres auront lieu aux 4 mois, pour un total de 3 par année. Monsieur Dubé rappelle que le conseil municipal se réunit le 3^e mardi de chaque mois et invite les citoyens à ne pas attendre les conseils de quartier pour s'adresser à la Ville.

13. DIVERS

Tel que demandé lors de l'adoption de l'ordre du jour, le citoyen monsieur Fernand Pelletier amène le sujet du rang Est. Monsieur rapporte que l'entretien hivernal effectué par Tourigny aurait dangereusement endommagé les accotements sur les deux bords du rang Est. Il demande dans un premier temps à ce que l'entrepreneur répare ses dégâts et il aimerait également que la Ville fasse des démarches auprès du ministère des transports pour l'installation de panneaux « Zone verte active », pour sensibiliser les gens à la présence de transport agricole. Monsieur Poirier s'informe davantage sur ce sujet auprès du citoyen, en prévision d'une rencontre avec le ministère le 25 juin prochain. Monsieur Dubé confirme que monsieur Fortin prendra connaissance des dommages pour en faire le suivi nécessaire.

Ce même citoyen veut savoir ce qu'il advient du règlement de contrôle intérimaire (RCI) et des nouvelles cartes de zones inondables annoncées par le gouvernement. Monsieur Poirier indique que le dépôt des cartes est attendu au printemps 2027. De nombreuses représentations ont été faites auprès du gouvernement par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et par l'union des municipalités québécoises (UMQ) afin d'accélérer leur dépôt. En attendant, le RCI continue de s'appliquer. Monsieur Poirier se veut toutefois rassurant en mentionnant que l'objectif du gouvernement n'est pas d'interdire la construction en zone inondable, mais de mieux l'encadrer. Le citoyen monsieur Simon Grégoire, habitant le rang Beaumont se questionne sur le fait que son voisin n'est pas en zone inondable, alors que lui l'est. Monsieur Pronovost lui explique le processus par lequel la Ville a modulé les zones inondables produites par le ministère, à l'aide d'experts en hydrologie de la FQM afin de s'assurer de l'applicabilité du RCI. Il confirme que dans cette analyse, la mobilité de la rivière n'a pu être incluse, car elle proviendra du gouvernement lors du dépôt des nouvelles cartes. La citoyenne Tania Prager représente sa mère, propriétaire de lots impactés par le RCI et se désole de la lenteur de l'avancement de ce dossier. Monsieur Poirier lui indique être tout aussi impatient et assure qu'une rencontre citoyenne aura lieu aussitôt le dépôt des cartes.

Un citoyen se demande à quel moment seront installées les nouvelles tours cellulaires dans le secteur. Monsieur Dubé lui indique que les travaux devraient être complétés avant la fin de l'année 2026. Une tour sera installée non loin de l'ancienne, près du bureau municipal et la seconde dans le secteur Beaumont, au site Vallières.

Le citoyen monsieur Alexandre Gagné se demande ce qui se passe avec le camion de pompiers qui se trouvait à La Croche, ayant entendu dire qu'il avait été relocalisé dans la municipalité de Lac-Édouard. Monsieur Clément Dubé le réfère au procès-verbal de la rencontre de septembre 2024 alors que le directeur du service de l'incendie monsieur André Vézina, assisté du directeur adjoint et chef à la prévention monsieur Alexandre Bilodeau, étaient venus présenter le nouveau schéma de couverture de risque adopté par l'agglomération de La Tuque. Il mentionne que le camion est en caserne à La Tuque et qu'un camion est également disponible à la caserne du secteur La Croche, bien que monsieur Dubé soit actuellement le seul pompier disponible pour ce secteur.

14. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé indique qu'il a amené quelques exemplaires de la revue La Tuque c'est MA ville et invite les citoyens à la consulter. Il mentionne ensuite le retour du programme de vidanges de fosses septiques, pour lesquelles les inscriptions se terminent le 31 juillet. Monsieur Dubé prend un moment pour remercier le comité des loisirs pour avoir repris l'organisation de la fête des neiges et du tournoi de hockey-bottine et rappelle que la fête familiale du Lac-à-Beauce se tiendra le 11 juillet. Il termine

en remerciant l'assistance pour sa présence et sa participation et les officiers municipaux de leur disponibilité.

15. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

La membre madame Dominique Gouin mentionne une rencontre mouvementée. Elle se réjouit de la mobilisation des gens de La Croche, mais déplore le ton et le langage utilisés lors des échanges. Elle a entendu les préoccupations quant aux conteneurs et à la zone inondable et reconnaît que des réflexions devront s'en suivre.

Les autres membres s'abstiennent de commentaires.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen monsieur André Goyette aimerait que le panneau indiquant « Plage municipale » qui est installé lors d'événements spéciaux le demeure en permanence. De plus, il suggère d'utiliser le tableau des boîtes postales comme babillard pour publiciser les nouvelles et événements locaux. C'est le comité des loisirs qui possède la clé de ce tableau, pour contrôler ce qui est affiché et par qui.

La citoyenne madame Nancy Boissonneault aimerait savoir si les silhouettes seront réinstallées dans les rues. Monsieur Fortin l'informe que les bollards à l'image d'enfants ne sont plus en état d'être installés et monsieur Dubé lui indique qu'un autre projet sera mis en place.

Le citoyen monsieur Fernand Pelletier a visité la nouvelle halte routièrre aménagée depuis peu, s'en déclare satisfait et félicite la Ville. Il aimerait que plus de panneaux historiques soient installés. Monsieur Dubé lui indique que les travaux ne sont pas complétés.

Un citoyen aimerait que de la sensibilisation soit faite après que des actes de vandalisme ont été constatés au cimetière. Il demande à monsieur Dubé de contacter monsieur Jean-Guy Tremblay à ce sujet.

17. PROCHAINE RENCONTRE :

Monsieur Dubé annonce la prochaine rencontre du conseil de quartier secteur La Croche le jeudi 17 septembre, à 19h, au même endroit.

18. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Dominique Gouin

APPUYÉ PAR madame Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Clément Dubé
Conseiller et président


Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal